



Qualifiez-vous à Nantes !

**L'OPQU¹ organise
une session d'auditions pour la qualification,
les 30 et 31 août prochains²**

Un enjeu collectif pour les salariés des structures publiques, parapubliques, ou privées et pour les indépendants!

La qualification d'urbaniste est une reconnaissance de compétences sur le cœur du métier, un appui pour des carrières diversifiées géographiquement et du point de vue des modes d'exercices, l'affirmation d'une aptitude qui pourra jouer demain au niveau européen.

A l'échelon national, la qualification monte en puissance, **plus de 450 qualifiés**, même si le rythme de qualification est encore trop faible.

Alors joignez l'utile à l'agréable :
Présentez votre qualification en venant à l'Université d'été du CFDU !
Soyez parmi les 500 premiers urbanistes qualifiés !

Une session d'auditions régionale, l'occasion d'accélérer le mouvement !

La qualification est une démarche simple qui s'adresse à tous les praticiens qui exercent des missions d'urbanisme à titre principal, quelles que soient leur formation initiale et leur domaine d'activité (projet urbain, droit, planification, économie, sociologie, habitat, déplacements, etc.). La procédure de qualification prévoit des entrées différenciées suivant le niveau de formation spécifique en urbanisme et l'ancienneté de la pratique professionnelle. Cette dernière doit correspondre à des missions ou travaux réalisés par le candidat, individuellement ou dans un collectif.

Une procédure accessible

Les sessions d'auditions de l'OPQU ont été conçues spécialement pour faciliter la démarche de candidature et simplifier la présentation de la candidature. En conséquence le dossier de demande de qualification peut se préparer rapidement et demande de préciser le niveau des diplômes obtenus, la durée de la pratique professionnelle, les missions, et les échelles respectives de territoires et les problématiques traitées.

Comment ça se passe ?

Chaque candidat est auditionné pendant 30 minutes. Il fait état brièvement de sa formation initiale de son curriculum vitae et de sa motivation pour la qualification ; il revient de façon plus détaillée sur sa formation spécifique et son parcours professionnel en urbanisme ; enfin, il présente trois travaux d'urbanisme qui témoignent de son implication personnelle sur au moins deux types de missions parmi les neuf listés dans le dossier de qualification (*voir règlement intérieur*) et trois échelles ou problématiques. Ces travaux doivent être choisis dans les dix dernières années de son parcours et être représentatives de la diversité de sa pratique professionnelle d'urbaniste.

Pour vous inscrire à la session d'auditions de Nantes

- Prenez sans tarder contact avec Bernard Soubrane, délégué général de l'OPQU, Tél. : 05 62 27 07 34 ; e-mail : opqu@free.fr
- Téléchargez le dossier de qualification depuis le site : www.opqu.org,
- Téléchargez aussi éventuellement l'annuaire des qualifiés édité par le CERTU.
- Faites vous aider par vos confrères déjà qualifiés pour préparer votre audition et les éléments de votre dossier.

D'autres sessions 2007 sont envisagées à Toulouse (9 et 10 octobre) et Nancy en novembre. Ensuite une nouvelle session à Paris est à l'étude.

¹ Office Professionnel de Qualification des Urbanistes : organisme créé par le CFDU et ses membres fondateurs, et remplissant une mission de service public suivant un protocole signé avec l'Etat.

OPQU 5 rue Saint-Pantaléon 31000 Toulouse

² La session d'auditions se déroulera les 30 et 31 août pendant l'université d'été du CFDU, dans les locaux de la faculté de médecine (centre-ville, tram 1 arrêt commerce, parking Gloriette).